

DÉCISIONS

DÉCISION DU CONSEIL

du 26 novembre 2012

portant nomination d'un membre belge et d'un suppléant belge du Comité des régions

(2012/736/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement belge,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE ⁽¹⁾ et 2010/29/UE ⁽²⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Charles PICQUÉ.
- (3) Un siège de suppléant du Comité des régions deviendra vacant à la suite de la nomination de M. Alain HUTCHINSON en tant que membre du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membre:

— M. Alain HUTCHINSON, membre du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

et

b) en tant que suppléant:

— M. Charles PICQUÉ, ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 26 novembre 2012.

Par le Conseil

Le président

G. DEMOSTHENOUS

⁽¹⁾ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22.

⁽²⁾ JO L 12 du 19.1.2010, p. 11